GVB
Nous assurons votre bâtiment.

# Système de protection contre la foudre – Attestation d'installation

**Commune** | **BSA** (sera remplir par l'AIB)

**Lieu, rue** | **N° du bâtiment**

**Propriétaire de l'immeuble**
Nom, prénom

Lieu, rue | NPA, lieu

**Installation**
**L'installateur confirme que l'installation est conforme aux « Recommandations -Installations de protection contre la foudre 464022 :2015 et terres de fondation 4113 » de l'Association suisse des électriciens (SEV/Electrosuisse), ainsi qu'à la note explicative protection incendie « Système de protection contre la foudre » de l'Assurance immobilière Berne (AIB).**

Les points de mesures inaccessibles et les raccordements aux constructions métalliques doivent être documentés photographiquement et un protocole de mesure doit être joint. Les mesures doivent être exécutées avec un instrument de mesure pour les courants de court-circuit.

**Responsable du système complet protection contre la foudre** | **Signature**

Nom

E-Mail

N° de téléphone

Dès que l'installation est terminée, cet avis doit être envoyé au chargé de la protection contre la foudre concerné, respectivement à l'Assurance immobilière Berne, Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen.

## Requête contribution financière

(Remplir les indications qu'en cas d'installation facultative)

Numéro IBAN

Teneur du compte

Numéro de contrat | Somme d'assurance CHF

Sont à remettre : Présentation du projet y. c. attestation d'installation

Date | Signature

***Prière de laisser vide*** (sera remplir par l'AIB)

Somme d'assurance | Contribution

Contrôler le | défaut ☐ non ☐ oui

Date | Visa Inspecteur

☐ Contribution déclenchée | Visa/Date

Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen
Téléphone 031 925 11 11, Fax 031 925 12 22
info@gvb.ch, www.gvb.ch